

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Première séance de la session régulière du mois de juillet 2016 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, mardi le 5 juillet 2016 à laquelle sont présents les conseillers (ère), Jean St-Louis, Marie-Paule Caron, Jonathan Pilon, Guy Laperrière, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Claude Caron, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Jacques Caron ainsi que la Secrétaire-trésorière adjointe, madame Julie Désaulniers sont également présents.

**ORDRE DU JOUR**

Rés. 157-16

**ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après avoir apporté l'amendement suivant :

« À l'item 22, remplacé « ***Ajournement de la séance*** » par « ***Clôture de la séance*** ».

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Rés. 158-16

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE RÉGULIÈRE - 6 JUIN 2016**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2016;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2016 tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

Rés. 159-16

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE RÉGULIÈRE - 21 JUIN 2016**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 21 juin 2016;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 21 juin 2016 tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Rés. 160-16

### **APPROBATION**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-trésorière adjointe en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance et d'autoriser leur paiement au montant de 642,258.01 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la municipalité sous la cote temporaire **CPTLT2016\07**.

### **ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **CORRESPONDANCE**

De monsieur Pierre Giguère, Député de Saint-Maurice, une lettre pour informer la municipalité d'un geste important posé par le gouvernement du Québec à l'effet que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), monsieur David Heurtel, a présenté aux membres de l'Assemblée nationale le projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour reformer la gouvernance du Fonds vert concernant le certificat d'autorisation. Ce projet s'il est adopté amènera des bénéfices importants pour l'ensemble des municipalités.

Du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'approbation du règlement no 465 de la municipalité modifiant le règlement no 402 concernant la modification du taux de la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.

D'Appartenance Mauricie, Société d'histoire régionale, une demande concernant l'achat des calendriers historiques 2017.

Rés. 161-16

### **AUTORISATION ACHAT - CALENDRIERS HISTORIQUES 2017**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal autorise l'achat de dix (10) calendriers historiques 2017 d'Appartenance Mauricie, Société d'histoire régionale dont la 22<sup>e</sup> édition mettra en valeur le rôle de la Mauricie dans l'histoire du Canada pour un montant de 10.00 \$/chacun.

### **ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

De la Place aux jeunes de la MRC de Maskinongé, une demande de contribution d'un montant de 300 \$ pour les frais d'activités destinés aux jeunes professionnels intéressés afin de créer un bassin de jeunes adultes diplômés pour former une relève qualifiée sur le territoire de la MRC.

### **SUITE ITEM «CORRESPONDANCE »**

De la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, une lettre pour aviser la municipalité de la demande d'un permis d'alcool pour le Bar Laitier le Mont Blanc situé au 186 rue Principale.

### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 467**

#### **« TRAVAUX D'ASPHALTAGE ET DE VOIRIE SUR LE CHEMIN HÉROUX »**

#### **DÉPÔT CERTIFICAT DE LA TENUE DE REGISTRE**

La Secrétaire-trésorière adjointe procède au dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement concernant le règlement no 467 de la municipalité de Saint-Boniface, décrétant une dépense de 1 062 000 \$ et un emprunt du même montant pour des travaux d'asphaltage et de voirie sur le chemin Héroux.

Elle y atteste que :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement était de **3,935**.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de **404**.

Le nombre de demande faite a été de **0**.

Le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

La procédure d'enregistrement a été tenue le 28 juin 2016 et le certificat relatif à la procédure a été émis et signé le même jour par la Secrétaire-trésorière adjointe.

### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 423 (PARAPLUIE)**

Rés. 162-16

#### **ANNULATION AVIS DE MOTION - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2011**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal annule l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du 20 juin 2011 concernant le règlement d'emprunt no 423 (parapluie) décrétant des dépenses en immobilisations.

#### **ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

Rés. 163-16

#### **ANNULATION AVIS DE MOTION - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2016**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion avait été donné à la séance extraordinaire du 20 juin 2011 concernant l'adoption du règlement d'emprunt no 423 intitulé « Règlement parapluie » au sujet des dépenses en immobilisations;

**CONSIDÉRANT QUE**, cet avis de motion est annulé à la résolution numéro 162-16 adoptée à la présente séance;

## **SUITE ITEM RÉSOLUTION NO 163-16**

### **« ANNULATION AVIS DE MOTION - SÉANCE EXTRAORDINAIRE 21 JUIN 2016 »**

**CONSIDÉRANT QU'**à la séance extraordinaire du 21 juin 2016, un avis de motion a été donné afin d'annuler le règlement no 423;

**CONSIDÉRANT QUE**, le Conseil municipal n'a jamais adopté le règlement no 423;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que Conseil municipal autorise l'annulation de l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du 21 juin 2016, concernant l'annulation du règlement d'emprunt no 423 intitulé « Règlement parapluie » décrétant des dépenses en immobilisation et autorise également le retrait du numéro 423 dans la séquence numérique des règlements municipaux.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **RÉSOLUTIONS À ANNULER**

Rés. 164-16

### **ÉTUDE DU DÉNEIGEMENT - NO 06-16 DU 11 JANVIER 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal annule la résolution no 06-16 adoptée à la séance régulière du 11 janvier 2016 concernant le mandat confié à la Firme Techni-Consultant pour effectuer une étude permettant d'établir les coûts ainsi que les avantages et les inconvénients de réaliser les opérations de déneigement exécutées à l'interne ou à l'externe (contrat).

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

Rés. 165-16

### **TRACTEUR À GAZON - NO 137-16 DU 6 JUIN 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal annule la résolution no 137-16 adoptée à la séance régulière du 6 juin 2016 concernant l'achat d'un tracteur à gazon de la Cie MD Machineries.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **POLITIQUE HARCÈLEMENT**

Rés. 166-16

### **ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal adopte le document sur la « *Politique administrative pour un milieu de travail sans harcèlement* » tel que rédigé et déposé aux archives de la municipalité sous la cote temporaire **POLITIQUE HARCÈLEMENT 2016**.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **CPE LE PIPANDOR**

Rés. 167-16

### **ENTENTE REMBOURSEMENT LOCAL CLUB DE L'ÂGE D'OR**

**CONSIDÉRANT QUE**, le CPE Le Pipandor offre depuis quelques années un camp d'été pour les enfants de l'école primaire;

**CONSIDÉRANT QUE**, le CPE Le Pipandor utilise les locaux du deuxième étage de l'hôtel de ville pour recevoir les enfants inscrits au camp d'été;

**CONSIDÉRANT QU'**à la rentrée scolaire 2015 le nombre d'élèves dépassait la capacité d'accueil de l'école primaire Sainte-Marie;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour remédier à la situation les locaux du 2<sup>ième</sup> étage de l'hôtel de ville ont été mis à la disposition des élèves de sixième année dans le but d'éviter que des enfants soient dirigés vers une école située à l'extérieur du territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à une entente de location de locaux entre la municipalité et la Commission scolaire de l'Énergie, le CPE Le Pipandor a dû transférer ses activités pour le camp d'été dans les locaux du Club de l'Âge d'Or;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal autorise le remboursement d'un montant de 600 \$ au CPE Le Pipandor concernant la différence du coût pour la location de la salle exigée par le Club de l'Âge d'Or (2 000 \$) et celui réclamé habituellement par la municipalité (1,400 \$) dans les années antérieures afin d'offrir aux enfants de Saint-Boniface un camp d'été pour l'année 2016.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **MAPAQ (PORTES OUVERTES)**

Rés. 168-16

### **CONTRIBUTION MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que la municipalité de Saint-Boniface contribue pour un montant de 200 \$ afin d'être partenaire-pancarte de l'évènement provincial INPACQ à la ferme 2016 qui aura lieu le vendredi 22 juillet 2016 à la ferme laitière Y. Lampron et fils Inc. située au 520 chemin St-Onge à Saint-Boniface.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **ÉTUDIANTS**

Rés. 169-16

### **EMBAUCHE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal autorise l'embauche de deux (2) étudiants pour les besoins du secteur des travaux publics pour une période approximative de huit (8) semaines, soit madame Marie-Pier Trépanier et monsieur Jérôme Poliquin (pour la période estivale).

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **USINE DE FILTRATION (MODIFICATIONS MÉCANIQUES)**

Rés. 170-16

### **DEMANDE DE SOUMISSIONS - GÉNÉRATRICE**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur général à demander pour et au nom de la municipalité des soumissions par invitation concernant l'achat d'une génératrice pour les besoins de l'usine de filtration.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 171-16

### **DEMANDE DE SOUMISSIONS - ÉQUIPEMENTS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur général à demander pour et au nom de la municipalité des soumissions par invitation concernant l'achat d'équipements pour les travaux de modifications mécaniques qui seront effectués à l'usine de filtration.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## **USINE DE FILTRATION**

Rés. 172-16

### **TRAVAUX DE FORAGE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal autorise des travaux de forage à l'usine de filtration pour un montant approximatif d'environ 5,000 \$ à 6,000 \$.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## **HÔTEL DE VILLE - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT**

Rés. 173-16

### **ACCEPTATION SOUMISSION - RECOUVREMENT DES PLANCHERS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission du Centre de Tapis et Décoration (Shaw) au montant de 20,614.02 \$ (taxes incluses) concernant l'achat et la pose de céramique et de plancher flottant pour le recouvrement de sol du corridor principal ainsi que des bureaux du service administratif de l'hôtel de ville et que l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté soit utilisé pour payer ces travaux.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 174-16

### **ACCEPTATION SOUMISSION - CONSTRUCTION RANGEMENTS GYMNASSE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de Construction MVJ inc. au montant de 18,396.00 \$ (taxes incluses) concernant la démolition de la scène (théâtre) du gymnase et l'aménagement de deux (2) locaux servant au rangement des archives ainsi que des tables et chaises de la municipalité et que l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté soit utilisé pour payer ces travaux.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## **SUITE ITEM « HÔTEL DE VILLE - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT »**

Rés. 175-16

### **ACCEPTATION SOUMISSION - PORTE**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de Vitrierie Grand-Mère au montant de 3,995.38 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et l'installation d'une porte supplémentaire à l'entrée de l'Hôtel de Ville et que l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté soit utilisé pour payer cette dépense.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

Rés. 176-16

### **TRAVAUX D'ÉROSION - CHEMIN LABEL**

**CONSIDÉRANT QUE**, le 7 juin dernier un ingénieur du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a constaté un glissement de terrain important sur le chemin Lebel et par la suite a avisé le Directeur des travaux publics de la municipalité de Saint-Boniface;

**CONSIDÉRANT QUE**, le Directeur des travaux publics de la municipalité s'est rendu sur les lieux afin d'évaluer les dommages et que celui-ci a observé la présence de deux (2) glissements de terrain;

**CONSIDÉRANT QUE**, des travaux de réfection de deux (2) ponceaux sur le chemin Lebel sont nécessaires afin d'assurer un drainage adéquat de l'autoroute 55 et également garantir la stabilité du chemin pour la sécurité des automobilistes;

**CONSIDÉRANT QUE**, ces travaux de drainage (installation ponceaux) ont été exécutés à l'origine par ce Ministère lors de la construction de l'autoroute 55 pour permettre l'égouttement des eaux de cette infrastructure;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de procéder aux travaux de réfection des deux (2) ponceaux sur le chemin Lebel afin d'assurer l'écoulement naturel des eaux de l'autoroute 55 qui est sous sa responsabilité.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **DIRECTEUR DE L'URBANISME**

Rés. 177-16

### **AUTORISATION - SIGNATURE CONTRAT DE TRAVAIL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal autorise le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail de monsieur Mathieu Pronovost à titre de Directeur du Service de l'urbanisme.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **RÈGLEMENT NO 337-2016-01 (ZONE 305 - BOISÉS DU PATRIMOINE)**

### **AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Louis Lemay donne avis de motion qu'à la prochaine ou à une séance subséquente, le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement portant le no 337-2016-01 afin de modifier le règlement de zonage no 337 pour permettre la construction d'habitations bifamiliales dans la zone 305 (Boisés du Patrimoine).

Rés. 178-16

### **ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement no 337-2016-01 afin que l'annexe B du règlement de zonage no 337 soit modifié pour la grille de la zone 305 par l'ajout du groupe d'usage « D (Bifamiliales isolées) » dans la catégorie d'usage « Habitation » ainsi que par le remplacement du nombre maximum de logements à 2 au lieu de 1.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **SERVICE INCENDIE**

Rés. 179-16

### **ENTRAIDE AUTOMATIQUE MUTUELLE**

#### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE ET MUNICIPALITÉ DE CHARETTE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal autorise une entraide automatique mutuelle entre le Service d'incendie de la municipalité de Saint-Boniface et le Service d'incendie de la municipalité de Charette pendant la période estivale soit du 1er juillet 2016 au 31 août 2016, pour pallier aux absences dues à la période de vacances et que les deux (2) parties se réfèrent à l'entente intermunicipale prévue au schéma de couverture des risques de la MRC pour la tarification de ces services.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **VARIA**

#### **• AGRANDISSEMENT ÉCOLE SAINTE-MARIE**

Rés. 180-16

### **LETTRE DE REMERCIEMENTS**

Il est proposé et résolu qu'une lettre de remerciements soit transmise au Ministre de la Famille, de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi qu'aux députés (es) ci-bas mentionnés, afin de souligner leur précieuse collaboration et l'heureux dénouement dans le dossier concernant le projet d'agrandissement de l'École Sainte-Marie :

- Monsieur Sébastien Proulx, Ministre de la Famille, de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Monsieur Pierre Giguère, Député de Saint-Maurice
- Madame Julie Boulet, Députée de Laviolette
- Monsieur Marc H. Plante, Député de Maskinongé

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**



**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Rés. 181-16

**ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que cette séance soit close.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière adjointe